

**CIDD : ETUDES STRATEGIQUES ET DEMARCHES
PARTENARIALES**

Pays : Sundgau
Année : 2015 - 2016

Etude stratégique ■

PROJET DE TERRITOIRE DU SUNDGAU

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Sundgau

I. Contexte

Par arrêté du 30 janvier 1997, le Préfet reconnaît le « Pays du Sundgau » avec un périmètre couvrant l'ensemble de l'arrondissement d'Altkirch et la Commune de Bernwiller.
Le 5 février 2001, l'Association « Pays du Sundgau » est constituée.

Par arrêté du 4 décembre 2009, le Préfet approuve la transformation du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'aménagement du Sundgau en Syndicat Mixte pour le Sundgau.
Le 31 mai 2010, l'activité de l'association « Pays du Sundgau » est transférée au Syndicat Mixte pour le Sundgau.

En vertu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, lorsqu'un syndicat mixte, composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, remplit les conditions fixées au I de l'article L. 5741-1, il peut se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Suite à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, les Communautés de Communes sont devenues de droit compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le 9 février 2015, le Conseil Syndical propose la transformation du Syndicat Mixte pour le Sundgau en PETR du Pays du Sundgau. Lors de la même séance, le Conseil approuve le lancement du projet de territoire «Sundgau».

Le 9 avril 2015, le Syndicat Mixte pour le Sundgau se prononce favorablement pour sa transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau ainsi que pour ses statuts. Il adopte le Cahier des charges pour le marché public.

Par arrêté du 20 mai 2015, le Préfet approuve la transformation du Syndicat Mixte pour le Sundgau en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ainsi que ses statuts.

Le projet de territoire sera élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR.

II. Le PETR du Pays du Sundgau

En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5211-5-1 du CGCT, le PETR du Pays du Sundgau exerce, en lieu et place des Communautés membres, les compétences et missions suivantes :

1. Elaboration, approbation, modification, révision et mise en œuvre du projet de territoire du Pays du Sundgau et toute politique publique d'aménagement et de développement durable du territoire. A ce titre, le PETR est habilité à signer tout document contractuel avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, et tout autre organisme public.
2. Elaboration, approbation, modification, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT ou procédure future qui en tiendrait lieu)
3. Définition, coordination et mise en œuvre du développement et de l'aménagement touristique du Sundgau.

A cet effet, le PETR du Sundgau assure :

- l'aide au fonctionnement de l'Association « Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau ».

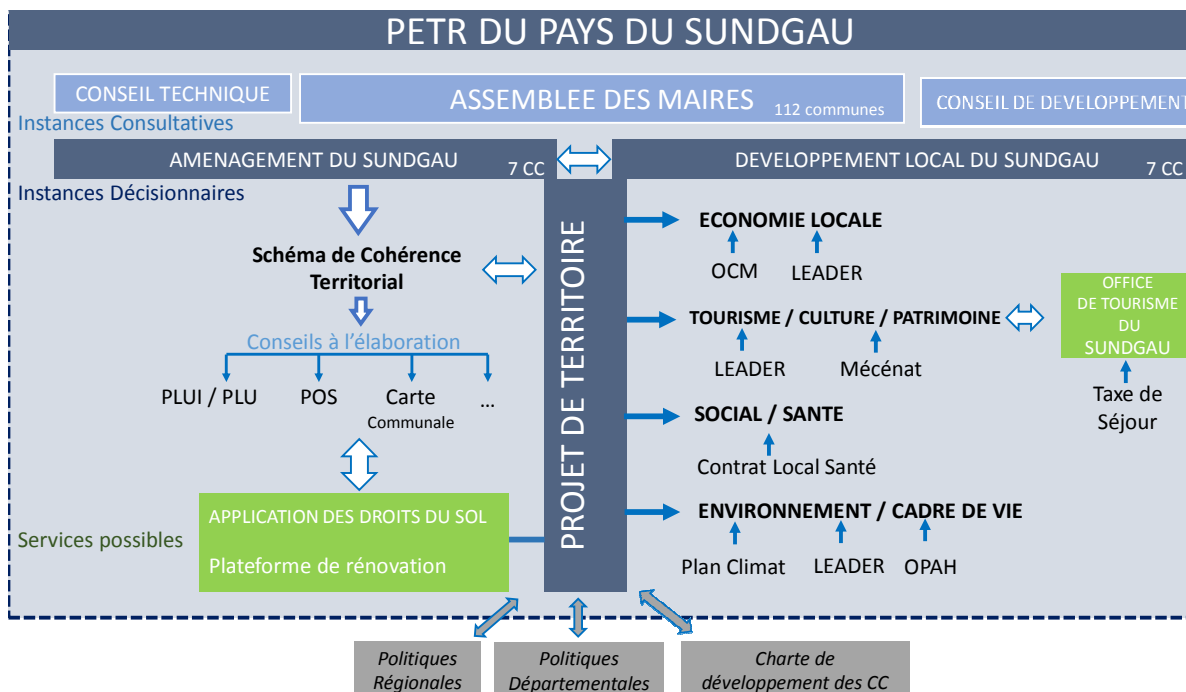
L'Office de Tourisme est chargé de la promotion et de l'accueil touristiques, de l'élaboration et de la commercialisation de produits et de prestations touristiques, de la coordination des animations associatives à vocation touristique sur le territoire.

- la coordination des actions des communes et communautés pour la création d'infrastructures de développement touristique.
- la gestion des circuits touristiques transférée par des Communautés.

Pour mener à bien son objet et ses missions, le PETR du Pays du Sundgau pourra notamment :

- Créer tous services utiles.
- Passer des contrats pour des études.
- Conclure et signer des contrats ou toute autre forme d'engagement avec l'Union Européenne, l'État, la Région, le Département, un Etablissement Public, une association, etc.
- Etablir toute demande de subventions ou de participation et en reverser le cas échéant, tout ou partie à des tiers publics ou privés (notamment pour les programmes européens et les opérations de soutien au commerce et à l'artisanat)
- Instaurer et percevoir la taxe de séjour.
- Assurer les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ses compétences et à son bon fonctionnement au moyen de crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s).

Les missions du PETR du Pays du Sundgau sont menées en étroite concertation avec les Communautés membres.



III. Objectifs

Les élus communaux, intercommunaux et communautaires souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire qui permettra de définir :

- la feuille de route de l'action territoriale et
- l'articulation des stratégies et projets communautaires et intercommunautaires dans un souci de complémentarité.

Le projet de territoire « Sundgau » doit répondre à un besoin d'anticipation et d'élaboration d'une feuille de route stratégique de développement et d'aménagement de son territoire : fil conducteur de l'action des Communautés et du PETR.

L'objectif est de disposer d'une définition et d'une lisibilité des orientations stratégiques portées par les Collectivités du Sundgau : soit un cadre d'action du PETR et des Communautés de Communes pour 2016-2020 au minima.

Il s'agit de définir l'ambition du territoire à court et moyen terme, et d'illustrer cette ambition par des plans d'actions prévisionnels réalisables.

Ce document permettra également de formaliser les relations entre le PETR et ses membres quant aux actions et au portage des futures stratégies à mettre en œuvre sur le territoire.

CE PROJET DE TERRITOIRE DEVRA EGALEMENT PRENDRE EN COMPTE LES ATTENDUS DE LA REGION EN LIEN AVEC LES STRATEGIES REGIONALES (SRDEII, INNOVATION, ECONOMIE CIRCULAIRE, SRCAE, SRCE...), notamment :

- Le Projet de territoire doit contribuer activement à la territorialisation de l'économie, dans l'objectif de mieux articuler aménagement du territoire et économie, ainsi que d'aider le territoire à valoriser les ressources locales et à bâtir une stratégie économique, complémentaire et cohérente avec la stratégie régionale (SRDEII, stratégie régionale de l'économie circulaire, de l'innovation, de l'économie sociale et solidaire ...) par l'entrée « territoire ».
- Il doit accompagner la transition énergétique et les changements climatiques (mutations, mobilités durables et numériques), en appui au pôle « énergie » en constitution dans les territoires (*via* les plans climat en particulier).
- Le projet de territoire doit enfin contribuer à l'aménagement du territoire en matière de sobriété foncière (PREFACE) et traduire effectivement le SRCE.

Il permettra en outre, sur cette base, d'engager la discussion entre le PETR, ses EPCI membres, le Département et la Région pour une convention territoriale.

IV. Elaboration du projet de territoire

4-1 : Procédure d'élaboration du projet de territoire

En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, le PETR du Pays du Sundgau élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés qui le composent. Sur décision du comité syndical, la Région et le Département intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire est soumis pour avis, d'une part, à la conférence des maires, et, d'autre part, au conseil de développement territorial.

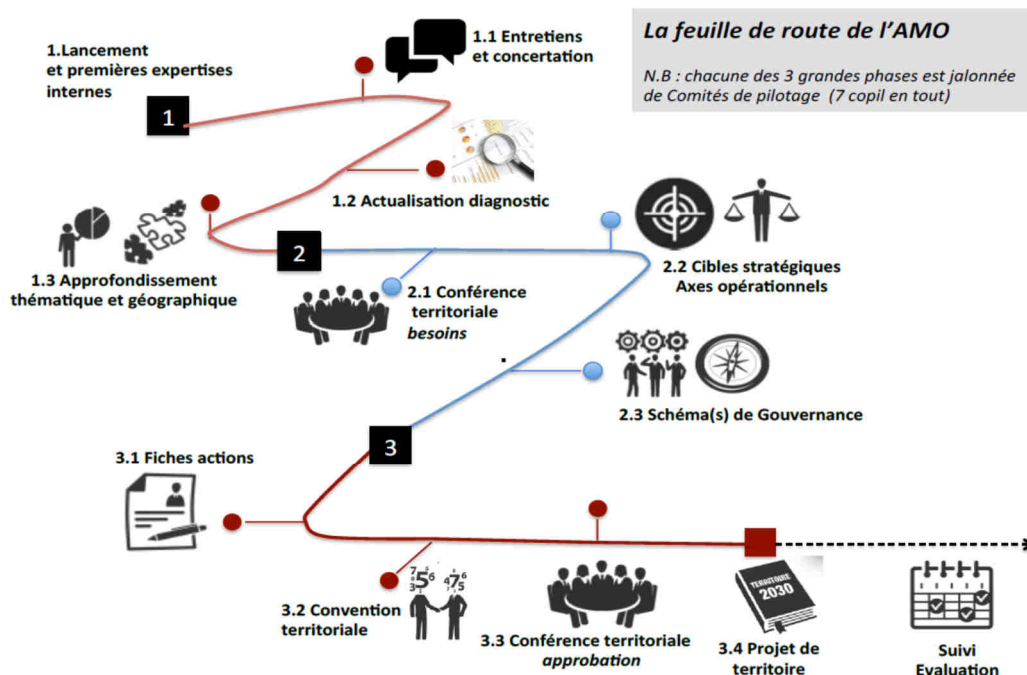
Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des Communautés membres du PETR du Pays du Sundgau, et le cas échéant, par le Conseil Départemental et le Conseil Régional ayant été associés à son élaboration.

Le projet de territoire est élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR du Pays du Sundgau.

Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les 12 mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des Communautés qui en sont membres.

LA REGION EST ASSOCIEE A L'ELABORATION ET AUX TEMPS FORTS DE RESTITUTION DU PROJET DE TERRITOIRE AINSI QU'AU COMITE DE PILOTAGE.

La méthodologie de travail sera la suivante :



4-2 : Contenu du projet de territoire

Le projet de territoire sera l'outil global d'aménagement du Sundgau. Son objectif sera de trouver des fils conducteurs entre les priorités locales identifiées à l'échelle des Communes ou des Communautés de Communes et les enjeux globaux identifiés à l'échelle du territoire et les schémas régionaux.

Colonne vertébrale du développement futur, le Projet de Territoire doit produire des perspectives réalistes pour un développement durable.

Pour se faire, une réflexion sur le sens du développement sera nécessaire à partir des défis et des enjeux identifiés par d'autres outils.

Puiser dans les Gerplan et la CIDD et construire des passerelles avec le SCoT apparaissent essentiel pour orienter un développement qui réponde aux besoins du territoire.

Notre territoire est identifié comme un système complexe qui brasse l'articulation de systèmes spatiaux, de logiques économiques, de fonctionnements écologiques et humains.

Le Projet de territoire obéira à cette discipline de l'approche globale et de la territorialisation du développement.

Une vision transversale du développement capable de créer des passerelles entre la culture, l'économie productive et la valorisation écologique sont des priorités déjà identifiées.

Si le Projet de territoire constitue la stratégie globale de développement du PETR du Pays du Sundgau, le SCoT est son pendant en terme d'aménagement de l'espace.

Les deux documents devront fonctionner en symbiose tant ils sont complémentaires. Alors que le SCoT dans son rôle de schéma global d'aménagement doit permettre d'articuler les différentes utilisations de l'espace, le Projet de Territoire devra donner des pistes concrètes pour développer des actions.

En identifiant les risques et les potentialités des différents sous-ensembles spatiaux du territoire, le SCoT doit donner les clefs d'un développement qui sera défini dans le Projet de Territoire du PETR.

Le SCoT planifie les objectifs qui seront déclinés en actions concrètes dans le projet de territoire.

4-3 : Mise en œuvre du projet de territoire dans le cadre de la convention territoriale

En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale.

La convention territoriale est conclue entre le PETR du Pays du Sundgau, les Communautés qui en sont membres, et, le cas échéant, le Département et la Région associés à l'élaboration du projet de territoire.

La convention territoriale précisera les missions déléguées au PETR par les Communautés qui en sont membres, ainsi que par le Département et la Région, pour être exercées en leur nom. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des Communautés, du Département et de la Région, sont mis à la disposition du PETR du Pays du Sundgau.

En application de l'article L. 5741-2 I du CGCT, la mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel élaboré par le PETR du Pays du Sundgau, et adressé :

- aux Communautés membres ;
- au Conseil Départemental et au Conseil Régional ayant été associés à l'élaboration du projet de territoire.
- aux membres de la Conférence des Maires du Sundgau;
- au Conseil de Développement territorial.

V. Description du projet

Ce projet de territoire devra :

- Définir les conditions du développement durable, touristique, culturel et social.
- Choisir les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition énergétique dans le respect des attendus de la Région Alsace dans le cadre de son accompagnement des PETR. A savoir l'économie territoriale, l'appui à la transition énergétique, la contribution au SRCE et à la sobriété foncière dans le cadre de la plateforme régionale PREFACE.

Il s'agit donc de :

- o Définir l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT
- o Définir la politique de développement du territoire, en lien avec le Plan climat, LEADER et les chartes de développement Intercommunal
- o Elaborer une convention territoriale de partenariat entre les collectivités du Sundgau, le Département et la Région Alsace.

Un Bureau d'Etude aura pour mission d'accompagner le territoire et le PETR du Pays du Sundgau.

Sa mission devra comporter au minimum :

- o la définition d'une stratégie économique, agro écologique, touristique et culturelle
- o l'articulation des stratégies déjà élaborées aux projets communautaires (Gerplan, Charte de développement), intercommunautaires (SCoT, Charte de Pays, Etudes) et des territoires voisins
- o la feuille de route de l'action territoriale avec ses fiches actions, son porteur et ses partenaires avec les plans de financements qui seront définis en concertation
- o un schéma de mutualisation avec Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GEPC) (si nécessaire)

Le projet de territoire devra être compatible avec le SCoT du Sundgau (en cours d'élaboration).

Concrètement, le PADD fixe la politique d'aménagement à venir du Sundgau.

Les objectifs inscrits dans le PADD se déclineront sur le Sundgau via 3 documents : le projet de Territoire, le DOO et le TEPCV.

Chaque objectif sera décliné en action et inscrits dans un de ces 3 documents.

Pour ce faire les actions devront être coordonnées et co-construites en lien avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux du Territoire.

L'ensemble de la mission devra prendre appui sur les chartes de développement et les plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) des Communautés de Communes, les schémas régionaux ainsi que sur les différentes études et diagnostics du Pays du Sundgau. Il devra prendre également appui sur le bilan de la Convention Intégrée de Développement Durable et des projets mis en œuvre dans ce cadre et sur les stratégies régionales en matière de développement économique (SDREII), de préservation des ressources naturelles (SRCE), d'économie d'énergie (SRCAE), et du point de vue de l'alliance entre projets d'aménagement, enjeux de développement et sobriété foncière (dans le cadre de PREFACE).

VI. Aire de rayonnement du projet

Le Sundgau dans son contexte géographique et administratif et inter-territorial.

Concrètement, les actions définies dans le Projet de territoire du PETR trouvent leur cadre d'application dans le Sundgau administratif.

Pour autant, apporter des réponses à des besoins avérés implique de conduire des analyses qui tiennent compte de l'environnement géographique du Sundgau et des particularités de ces sous-systèmes territoriaux.)

Une attention particulière sera apportée aux dynamiques en cours dans les territoires régionaux proches mais aussi dans l'aire urbaine Montbéliard-Belfort et dans les cantons suisses limitrophes.

VII. Partenariats

Le Projet de Territoire construit des actions concrètes au service du Sundgau à partir des objectifs définis dans le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* (PADD).

Le projet de territoire s'inscrit aussi dans des cadres de contractualisation définis par les partenaires supra du Pays du Sundgau. Il s'agit de la Convention Intégrée de Développement Durable de la Région Alsace, du Contrat Territoire de Vie du Conseil Départemental du Haut-Rhin, des politiques de développement européennes et des relations tri nationales.

Mais il s'agit aussi de coordonner les outils construits par les partenaires du Pays aux échelles régionales (SRCE, SRCAE, SDREII, départementales (PIR, Schéma de transport...) et infra-territoriales (Charte de Développement, GERPLAN, Schémas de Mutualisation des Communautés de Communes).

L'articulation des échelles de projet est enjeu fondamental du succès du Projet de Territoire porté par le Pays du Sundgau.

Le Projet de Territoire revête un caractère opérationnel matérialisé par des fiches actions. Les actions sont construites à partir des trois axes du PADD, eux-mêmes déclinés à partir des orientations définies dans les schémas régionaux.

Concrètement, les actions relatives à la valorisation de la biodiversité sont élaborées à partir des données et zonages du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Les actions relatives à la transition énergétique utilisent les éléments cartographiées dans le Schéma Régional Climat Air Energie pour porter à connaissance les potentiels éoliens et solaires notamment.

La dimension économique s'inspire quant à elle du **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**.

Les capacités d'ouvertures et de connectivité du territoire, autre point phare du projet, tient compte du Schéma de Transport mené par le Conseil Départemental.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, deuxième phase du Schéma de Cohérence Territorial et socle commun du Document d'Orientation et d'Objectifs (aménagement de l'espace) est construit à partir des Schéma Régionaux, construits à grande échelle.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (troisième phase du SCoT) est aussi une territorialisation des objectifs définis aux échelles régionales, transrégionales, nationales.....

VIII. Respect des critères en faveur du développement durable

Ce projet de territoire devra avoir pour thématique :

- Les conditions du développement durable, touristique, culturel et social.
- Les conditions de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition énergétique.

Contribuer à l'économie du territoire

Le Sundgau représente le deuxième territoire le plus dynamique démographiquement du Haut-Rhin. Cette attractivité trouve sa source dans la qualité du cadre de vie offert aux habitants du Sundgau, sa relative accessibilité et la proximité des agglomérations de Mulhouse, de Bâle – St-Louis et de Belfort-Montbéliard (phénomène de périurbanisation touchant la quasi-totalité du territoire).

Cependant, cette attractivité résidentielle ne trouve pas son pendant en matière de dynamisme économique. La situation économique du territoire se dégrade dans le domaine de l'industrie. Ainsi la part des activités industrielles ne cesse de diminuer et les indicateurs économiques sont en 2014, au plus bas. L'offre économique des zones d'activités peut rester insuffisamment lisible, le tissu artisanal reste de petite taille mais pourrait mieux bénéficier de l'économie de proximité.

Les ressources rurales peuvent être vectrices de nouvelles filières locales misant notamment sur l'énergie, les circuits plus courts, l'éco-tourisme.

Face aux menaces identifiées que sont la dislocation du tissu industriel productif local, l'évasion commerciale et le manque d'attractivité économique du territoire, le Projet de Territoire du PETR du Pays du Sundgau a pour mission de définir un cap clair.

Pour identifier des axes prioritaires en matière de développement économique, le Projet de Territoire souhaite consulter le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SDREII) de la Région Alsace.

Le concept du SDREII pourrait en effet s'avérer utile pour attirer davantage d'entreprises sur le territoire. Le SCoT du Pays du Sundgau a déjà ciblé des priorités en la matière. Les ateliers de travail nommés « Cafés SCoT » ont permis d'identifier des secteurs jugés prioritaires. Parmi eux, la transformation des productions agricoles locales, les activités en lien avec la sylviculture, les startups de la filière de la transition énergétique.

Les activités de services aux entreprises de l'économie productive historiquement implantées dans les agglomérations voisines (chimie et industrie pharmaceutique bâloise, industrie automobile de la région mulhousienne et montbéliardaise, énergie et ferroviaire de l'agglomération de Belfort) sont également un créneau jugé pertinent.

Le SDREII pourrait apporter une visibilité du Sundgau auprès des entreprises étrangères ou nationales des secteurs précités.

Car de par son cadre préservé, une relativement bonne accessibilité (proximité de l'Euroairport, des Gares TGV de Mulhouse et de Belfort/Montbéliard (à Mèroux), du nœud autoroutier mulhousien) et sa position géographique privilégié au carrefour de trois cités industrielles, le Sundgau pourrait intéresser des entrepreneurs, cabinets d'études ou artistes de l'extérieur.

Une bonne accessibilité aux réseaux de fibre optique à haut et très haut débit sera une des conditions nécessaires à cette attractivité.

Prendre en compte l'environnement

Le projet de territoire du PETR du Sundgau s'inscrit dans une démarche de développement intégré au fonctionnement écologique et social du territoire.

A l'interstice du chapelet métropolitain reliant les fleuves du Rhône et du Rhin, le Sundgau se singularise comme un espace encore préservé des effets de l'urbanisation. Si le Sundgau prend en compte les dynamiques observées sur les territoires voisins (métropolisation bâloise, structuration du pôle métropolitain de Belfort-Montbéliard, mutations du tissu économique mulhousien), le PETR du Pays du Sundgau souhaite aussi conserver sa typicité.

Une typicité qui se traduit par des paysages encore préservés d'une anthropisation massive, une densité et une diversité des espèces floristiques et faunistiques. Conscient de la valeur écologique et économique de ce patrimoine territorial, le PETR du Pays du Sundgau exprime la volonté de développer le territoire en symbiose avec ses qualités environnementales et paysagères.

Les qualités paysagères et écologiques du Sundgau sont aussi de puissants vecteurs d'attractivités touristiques et résidentielles. Considérer le développement du territoire sans prendre en compte les impacts environnementaux apparaît donc inconcevable.

De par les synergies prévues avec les documents d'aménagement de l'espace (SCoT, Gerplan...), le projet de territoire du PETR du Sundgau s'inscrit dans un cadre stratégique dont les objectifs d'économie du foncier, de valorisation de son patrimoine bâti, de préservation de la diversité des espèces et des ressources naturelles sont au cœur des ambitions.

Mais plus qu'un ancrage dans un cadre réglementaire, le Projet de territoire du Pays du Sundgau sera un levier pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux ciblés par le SCoT. Le développement d'un tourisme intégré, la valorisation des centralités de village, l'intensification des fonctions urbaines au cœur des enveloppes bâties en sont des exemples concrets.

Eviter la banalisation fonctionnelle et paysagère du territoire, valoriser son fonctionnement écologique et son économie durable sont trois enjeux qui sont au cœur du projet.

Les outils réglementaires de préservation et de valorisation de l'environnement définis aux échelles supra tel que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constituent des cadres de référence pour le Projet de Territoire.

Le SCoT a pour ambition de territorialiser le SRCE pour répondre aux enjeux environnementaux du territoire.

Si les zonages définis par le SCoT constitueront un premier pas vers la protection de l'environnement, le Projet de Territoire cherchera à valoriser les activités qui préservent ou valorisent l'environnement (rénovation thermique, activités de recherche sur la transition énergétique, tourisme vert).

Enfin, l'aménagement de l'espace dans le territoire du Sundgau sera modélisé dans le Document d'Orientation et d'Objectifs inclus dans ses projections les principes d'optimisation foncière définis dans le cadre de la Plateforme PREFACE.

La plateforme PREFACE constitue du point de vue du SCoT une première déclinaison spatiale des objectifs nationaux sur la consommation économe d'espace. En ce sens, il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre des stratégies foncières permettant d'orienter le Sundgau dans le Développement Durable.

Répondre à un besoin de la société

Objet géographique complexe, le Sundgau constitue autant un territoire intégré, qu'un carrefour multipolarisé. Un constat démontré par des approches dialectiques dans le cadre du SCoT et de la candidature Leader.

D'un point de vue culturel et paysager, le Sundgau constitue un espace cohérent sans pour autant être homogène. Mais surtout, les dynamiques tangibles qui transcendent le territoire laissent apparaître des nuances plus ou moins marquées en sous-systèmes territoriaux.

Les liaisons domiciles-travail, les pratiques commerciales ou l'urbanisation en sont d'illustres exemples quantifiés.

Aussi, il est nécessaire d'analyser dans quels systèmes territoriaux s'insère le Sundgau pour en comprendre ses enjeux et les outils dont il a besoin.

Rare territoire « encore rural » du Rhin supérieur, le Sundgau offre un cadre de vie apprécié qui a connu une certaine convoitise sous forme de périurbanisation, mais aussi de réhabilitation d'habitats plus traditionnels.

L'accessibilité aux espaces verts, des temps de parcours inférieurs au seuil de 30 minutes pour rejoindre les bassins d'emplois de Mulhouse, Bâle et Belfort font du Sundgau un territoire résidentiellement attractif.

La démographie du Sundgau a connu de fortes croissances de l'ordre de 1% par an entre 2000 et 2011(Insee, RDP). Une évolution combinant l'effet de migration résidentielle mais aussi de l'accroissement naturel.

Une croissance qui n'a malheureusement pas su trouver son pendant en termes économiques. En effet, l'industrie productive historiquement implantée s'est désagrégée durant la dernière décennie. Les fermetures d'unités industrielles sont un choc pour le territoire qui tend à glisser vers une hyperspécialisation résidentielle.

Après en avoir évalué les risques que sont le désagrègement du tissu sociale et culturel, la fragilisation d'une économie en pleine reconversion et des pressions environnementales accrues, le PETR du Pays du Sundgau tente d'optimiser la capacité de résilience du territoire à travers ses actions.

Les dimensions économiques, écologiques et sociologiques constituent des enjeux majeurs pour le Sundgau qui seront appréhendés dans le projet de territoire.

Le Projet de Territoire du PETR sera l'occasion d'approfondir certains points tel que les capacités d'interconnexions du territoire, son organisation spatiale, sa capacité à créer de la richesse et à revaloriser la cohésion sociale par des projets dont la culture occupe un point central.

Mais l'utilité du projet de territoire réside aussi dans la capacité qu'il aura à créer des synergies entre les actions menées par le Pays.

Outil d'impulsion de projets innovants, le Pays porte des actions au service du territoire dans le domaine de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans le soutien au développement économique et culturel, la promotion touristique et la transition énergétique.

L'imbrication des enjeux du territoire incite le Pays à apporter des réponses globales. La mise en réseau des acteurs pour constituer des filières locales ou s'insérer dans des filières d'avenir doit augmenter la capacité du territoire à encaisser les chocs et à faire émerger de nouvelles perspectives.

Le Pays du Sundgau bénéficie d'un savoir-faire reconnu dans la gouvernance de projets en milieu rural et dans les capacités à produire des réseaux.

Le tourisme constitue un bon exemple.

Après avoir permis la création d'un Office Intercommunautaire pour tout le Sundgau, une cohérence des actions mises en œuvre pour le tourisme a pu être observée. L'identification de portes d'entrées du territoire, la valorisation de sites majeurs, la coordination des balisages, et le marketing territorial ont permis au Sundgau d'être visible d'un point de vue touristique.

La construction d'une visibilité-lisibilité du Sundgau apparaît est un point majeur pour le tourisme, mais aussi pour l'économie d'un point de vue général.

Ainsi, le projet de territoire va œuvrer dans la promotion touristique en modélisant une approche globale comprenant la mobilité ou encore la préservation de l'environnement, support paysager de l'attractivité touristique.

Préservation de l'environnement en tant que patrimoine commun de la biodiversité qui fera lui-même l'objet de réflexions pour valoriser ses capacités économiques en lien avec les entreprises travaillant dans la transition énergétique structurées à travers le plan climat.

Aussi, pouvons-nous citer l'exemple du développement des activités artisanales et des PME-PMI. Le SCoT a pour mission de créer les conditions foncières pour permettre le développement d'activités sur le territoire, une stratégie foncière qui sera complétée par des aspects sectoriels dans le cadre du Projet de Territoire.

Rappelons que depuis sa création, le Pays a permis la création d'un OT Intercommunautaire, d'un projet de coopération avec le GAL Thur Doller sur la structuration de la filière viande, d'un parcours « Art et Nature » STUWA ... d'envergure régionale. Il gère un Programme LEADER à l'échelle de 2 Pays, une OCM Intercommunautaire et une taxe de séjour intercommunautaire. Il est devenu un laboratoire de projets novateurs. A ce jour, il accompagne également les collectivités dans le montage de projet structurant pour le territoire et a inscrit dans la CIDD des projets axés sur la mobilité, l'économie et la culture. Il souhaite adapter au territoire ses programmes et actions. Et aussi répondre aux besoins de la population et participer au maintien et à la création d'emploi et de richesse.

Ainsi pour exemple, les actions 2015 du Pays en lien avec le projet de Territoire seront :

- **Le développement économique**

La réhabilitation des friches
Le développement d'une politique de Mécénat
Le soutien aux artisans et commerçants

- **Le développement touristique**

La promotion et le marketing territorial
La connexion avec les polarités voisines
Le soutien au projet innovant

- **Le développement culturel**

La réhabilitation de la Maison Henner
Le parcours Art et Nature STUWA
Des résidences d'artistes et autres actions en lien avec le développement du territoire

- **La transition énergétique**

La mise en place d'une plateforme de rénovation
La structuration de la filière bois
La structuration de la filière viande dans la restauration
Le développement de transport alternatif et d'espace test etc

IX. Montage financier

Dépenses (TTC)		Recettes		
617 Etudes et recherches (montant versé au cabinet en charge du projet)	47 805			
<i>Phase 1</i>	19 845	Pays du Sundgau	30 000 €	50 %
<i>Phase 2</i>	11 760	Région Alsace	30 000 €	50 %
<i>Phase 3</i>	11 400			
<i>Frais de déplacement</i>	4 800			
6185 Frais de colloques et séminaires	8 700			
<i>Intervenants sujet économique</i>	2 500			
<i>Intervenants sujet transition énergétique</i>	2 000			
<i>Intervenants sujet culture</i>	2 000			
<i>Impression</i>	1 500			
<i>Location</i>	700			
6256 Missions	1 500			
6236 Communication	1 995			
TOTAL	60 000 € TTC	TOTAL	60 000 € TTC	

VIII. Calendrier de réalisation

Phase 1 : Lancement et concertation (juillet – octobre 2015)

Etape 1 : Lancement de la démarche et partage des visions
Etape 2 : Approfondissement des besoins thématiques et géographiques et validation

Phase 2 : Proposition (novembre 2015 – février 2016)

Etape 1 : Conférence Territoriale
Etape 2 : Déclinaisons opérationnelle

Phase 3 : Feuille de route et conventionnement (mars-juin 2016)

Etape 1 : Analyse des besoins d'ingénierie territoriale et rédaction des fiches actions
Etape 2 : Schéma de mutualisation et convention territoriale

Durant l'ensemble de la mission, les EPCI membres, la Conférence des Maires, le Conseil de Développement, les acteurs économiques et culturels et l'ensemble de la population seront associés à la démarche selon la méthode éprouvée au travers des ateliers SCOT et de la candidature LEADER : Les ateliers seront menés par les consultants. En fonction des sujets, des intervenants seront invités pour enrichir le débat (notamment quand les ateliers seront en lien avec le SCOT, plan climat et actions pays).

Phase 1 :

ATELIERS D'APPROFONDISSEMENTS TERRITORIAUX

Les sujets thématiques à approfondir :

Le développement économique et culturel inter-communautaire et notamment:

- la stratégie intercommunautaire dans l'environnement territorial plus large que le Sundgau : les atouts à valoriser, les faiblesses à contrecarrer, les spécificités et savoir-faire à conforter ou développer, les relations à tisser à une échelle plus large.

L'aménagement de l'espace et notamment:

- la capacité d'ouverture du territoire à l'international et la capacité d'interconnexion du territoire en interne et avec son environnement
- un référencement des grands projets, porteurs de dynamiques transversales au sein du Sundgau, concourant de la cohésion et de l'attractivité.

La transition écologique:

- l'efficacité énergétique, mais également la capacité inter-intercommunale à produire, stocker et partager des énergies renouvelables;
- l'agro-écologie et les dynamiques rurales innovantes induites.

Phase 2 :

CONFERENCE TERRITORIALE AVEC SES WORLD-CAFE : travailler sur les enjeux

L'intérêt des world-café est double :

- enrichir les visions par des tours de tables
- dégager des priorités

En pratique : un timing et des sujets seront cadrés au lancement.

- plusieurs tables de travail sont créées avec des enjeux à débattre (des enjeux différents par tables)
- les acteurs changent ensuite de table et donc d'enjeu à travailler: un des acteurs du précédent groupe (le rapporteur) présente la synthèse écrite des échanges. Les nouveaux acteurs (via le tour de table) apportent leurs compléments d'idées

Atelier stratégique : GOUVERNANCE ET CADRE CONSTRUCTUEL

Cet atelier permettra d'assurer la cohérence et l'intégration avec les cadres stratégiques définis par les intercommunalités, le Département, la Région et autres financeurs (à noter ici que les compétences des collectivités régionales et départementales sont en débat via la loi Notr – une veille active sera donc assurée tout au long de l'étude).

Cet atelier impliquera les intercommunalités, l'équipe PETR Sundgau, les représentants de la Région, du Département et de l'Etat.

Phase 3 :

CONFERENCE TERRITORIALE

Chaque axes opérationnels devra être pilotés par un/des chefs de files avec des partenaires à impliquer. Ces chefs de files auront été notamment pré-identifiés lors du COPIL n°6 de validation des axes opérationnels et de la gouvernance.

IX. Modalités d'évaluation

Nombre d'acteurs impliqués dans le projet

Nombre de partenariat mis en œuvre

Synergie créée durant la mise en œuvre du projet

La signature de la convention territoriale et son application

Nombre de projet structurant impulsé

Nombre de projets réalisés après signature de la convention

Evaluation de la Structuration de la gouvernance du territoire

X. Avis du CTAC :

Avis favorable le 28 Août 2015

Date et signature du porteur de projet :

François EICHHOLTZER
Président